



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Sandra VANHOUCHE

Chargée des ouvrages hydrauliques et de la
continuité écologique

Bar-le-Duc, le **01 AOUT 2022**

AR: 2 C 162 676 6361 2

Monsieur,

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale concernant votre projet d'augmentation de puissance de la centrale hydroélectrique de Tilly sur Meuse (55) déposé en date du 23 juin 2022, je vous transmets la décision de Madame la Préfète de la Meuse.

Votre projet n'est pas soumis à une nouvelle évaluation environnementale.

Le service environnement de la DDT de la Meuse se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur départemental des
Territoires et par délégation
Le Chef de l'Unité Eau,



Xavier MICHEL

Destinataire :

**JARMENIL HE
29 rue des Grands Meix
88310 CORNIMONT**

Annexe : décision préfectorale
Copie : Ofb Sd + Dr

Tél : 03 29 79 77 93
Mél : sandra.vanhouche@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex